

JE RÊVAIS D'UN AUTRE MONDE ...

FRAGILE



SALAIRS : Augmenter
pour sortir de la crise



PROTECTION SOCIALE
Un financement à l'anglaise ?



LOGEMENT :
Un droit pour tous

AU SOMMAIRE

- 02 • Édito
- 03 • Augmenter les salaires, pour sortir de la crise
- 04 • La révolution tunisienne à travers les yeux d'une femme
- 05 • Protection sociale : vers un financement à l'anglaise ?
- 06 • Quelle fiscalité en Allemagne ?
- 07 • Logement : un droit pour tous
- 08 • Retraites complémentaires,
- 09 • Perte d'autonomie
- 10 • Négociation non-titulaires
- 11 • Insee : personnels enquêteurs
- 11 • Reclassement cadres A
- 12 • Action sociale à Bercy
- 12 • Restauration bio
- 13 • Notre avenir c'est la jeunesse !
- 13 • Jeunes et syndicalisme
- 14 • Élections à Bercy
- 15 • Élections à la Banque de France

MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par ALLIAGES • 115 av
Raspail • 94250 GENTILLY
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :
1009 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21
Fax : 01 48 18 82 52
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAUX.



Édito

Les femmes ont toujours lutté pour leurs droits : droit au travail, droit à disposer de leur corps, droit de vote, d'éligibilité....

C'est en 1910 à Copenhague, lors de la deuxième conférence de l'internationale Socialiste des femmes, que l'idée d'une « *Journée internationale des femmes* » est adoptée, sans qu'aucune date ne soit avancée.

Un siècle après, le constat est amer : 100 ans de « *droits de la femme* » mais les violences et les inégalités persistent toujours.

Violences parce que aujourd'hui dans les pays en guerre, selon un rapport de l'ONU 2010, le viol est toujours une arme de guerre de plus en plus utilisée. Violences parce que aujourd'hui en France, tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint...

Inégalités parce que dans le contexte de crise « *systémique* » ce sont encore les femmes, qui partout dans le monde, sont les premières victimes. En effet les conséquences de la crise vont toucher les personnes aux revenus les plus faibles et par conséquent plus particulièrement les femmes. En Europe, la moyenne du différentiel de salaires entre femmes et hommes est de 29,2 % ! La crise sert aujourd'hui de prétexte à toujours plus de pression sur la masse salariale : baisse des salaires, de la protection sociale... Là aussi les femmes sont plus souvent contraintes d'*« accepter »* des emplois précaires ou à temps partiel pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Sans revenus suffisants, les femmes ont tendance à faire passer les besoins de la famille avant les leurs. Elles n'ont alors d'autres choix que de moins s'alimenter ou de moins se soigner, de se priver de formation, d'accès à la culture et glissent ainsi vers la précarité...

Mettre fin à des siècles de domination masculine doit être le combat de toutes et tous. Alors pour la moitié d'entre nous, faisons l'exercice, comme nous y invite l'article sur la révolution tunisienne, de lire notre journal à travers les yeux d'une femme pour être toujours « *plus forts ensemble* ». ■

Augmenter les salaires, pour sortir de la crise

La crise sert de prétexte à une nouvelle offensive du patronat et du Gouvernement contre le coût du travail en France. Or, cette crise est avant tout le résultat d'une rémunération du capital disproportionnée par rapport à celle du travail toujours plus faible. Comment envisager alors une croissance forte et durable quand le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de baisser.

Depuis le début des années 80, la part des salaires dans la distribution des richesses produites par les salariés n'a cessé de baisser passant de 74 % à 64 % aujourd'hui. Le manque à gagner pour les salariés représente à peu près 200 milliards d'euros par an soit environ 350 euros net par mois pour chacun d'entre nous !

Mais où passe tout cet argent ? Et bien, il permet de rémunérer toujours un peu plus les actionnaires. Le problème est qu'il ne sert alors plus à consommer, faire tourner l'économie, créer des richesses nouvelles... mais simplement à augmenter les revenus des plus riches au détriment des travailleurs. C'est d'autant plus scandaleux que les niches fiscales permettent aux plus aisés d'échapper toujours mieux à l'impôt. De telle sorte que cela affaiblit toujours plus le budget de l'État. C'est alors que nos dirigeants imposent, par exemple, le gel des salaires des fonctionnaires pour pallier aux baisses des recettes de l'État. La boucle est bouclée...

Alors pour la CGT, sortir durablement de la crise c'est avant tout augmenter les salaires au détriment de la rémunération des actionnaires mais aussi mener une profonde réforme de la fiscalité en faveur des



OUI à l'**augmentation des salaires**
dans la Fonction publique !

Signez la pétition :

<http://salairesfonctionpublique.fr/>

revenus du travail. La CGT revendique notamment :

- l'ouverture immédiate de négociation salariales dans toutes les branches professionnelles et dans l'ensemble de la Fonction publique ;
- l'application du principe « *à travail égal / salaire égal* » entre femmes et hommes ;
- l'augmentation des minimas sociaux ;
- au minimum le doublement du salaire durant la carrière... ■

Salaires moyens public/privé (chiffres INSEE, 2008)

Catégorie	Fonction publique	Privé
Cadres	2 656	3 967
Prof. intermédiaires	2 150	2 208
Employés et ouvriers	1 720	1 540

EN CHIFFRES (FRANCE)

25,6 millions de salariés

2,6 millions de chômeurs selon l'Insee

3,4 millions de personnes souhaitant travailler

258 000 € c'est le salaire moyen d'un patron du CAC 40

1072 € c'est le montant net du SMIC en 2011

1196 € c'est le montant brut moyen d'une pension

3,5 millions de ménages pauvres en France

21,6 % c'est l'écart des salaire entre les hommes et les femmes dans le secteur privé et semi-public

La révolution tunisienne à travers les yeux d'une femme

Les médias ont largement couvert et commenté les révoltes arabes mais il est un aspect qu'ils ont relativement occulté : la place qu'y occupent les femmes. Pour remédier à cette lacune, nous publions ci-dessous des extraits d'un article de Neila Jrad, féministe tunisienne, paru fin janvier dans Attarik el Jadid, la Voie nouvelle.

[...] Durant tout le processus qui a conduit au 14 janvier (ndlr : chute de Ben Ali), les femmes ont été très actives dans les syndicats, les manifestations, les associations et les partis politiques. Pourtant, il y a peu de femmes ministres dans le gouvernement de transition actuel [...]. Elles sont aussi très peu présentes dans les débats télévisés. Dans les discours prononcés depuis le 14 janvier, [...] la question de l'égalité citoyenne des femmes n'a jamais été posée.

[...] Quand il s'est agi d'organiser les comités de quartier, les femmes n'ont pas été sollicitées ou très peu alors qu'elles ont montré leur détermination et leur courage dans les autres mouvements en particulier dans la rue. Elles en ont d'ailleurs payé les frais sous la forme des violences

policières spécifiques qu'un grand nombre d'entre elles ont subi dans les manifestations. [...] Ces violences sont spécifiques parce qu'elles se sont exercées sur les femmes parce qu'elles sont des femmes et pourtant nul n'en a parlé. [...] On verra après nous dit-on [...], ce n'est pas le moment. Cela est d'autant plus surprenant et même alarmant que l'on sait que Bourguiba, au lendemain de l'Indépendance, a considéré comme une priorité absolue d'établir des ruptures avec le passé en ce qui concerne le statut des femmes dans la société : le code du Statut Personnel promulgué en 1956 est le premier code promulgué par la jeune république tunisienne parce que le statut des femmes dans une société est un indicateur pertinent (de son)

degré de modernité. C'est d'ailleurs ce statut des femmes tunisiennes entre autres que les États européens n'ont arrêté de mettre en évidence pour s'aveugler sur les excès dictatoriaux de Bourguiba, Ben Ali et de leur régime. Or aujourd'hui, il faut le dire clairement : il n'y aura jamais de démocratie réelle en Tunisie sans égalité totale des droits des hommes et des femmes.

[...] Un danger menace [...] les droits des femmes et leur statut dans la société du fait même de la présence sur la scène politique de partis à référents religieux qui, bien que se présentant actuellement sous un jour de démocrates bon teint, ont toutefois la caractéristique de ne pas considérer que les femmes ont les mêmes droits que les hommes, leur droit à la liberté étant régi par la religion musulmane. Plus grave encore, ces partis peuvent trouver une assise populaire qui puise sa source dans la misogynie ambiante et dans les conceptions rétrogrades de la place des femmes dans la société. Ils peuvent donc constituer un frein au développement des droits des femmes dans le sens de l'égalité totale.

[...] La construction de la démocratie en Tunisie a déjà commencé. Elle ne doit se faire ni sans les femmes ni contre les femmes mais avec les femmes dans le cadre de la préservation des droits acquis et du développement de ces droits vers une égalité totale et réelle. ■



Protection sociale : vers un financement à l'anglaise ?

Depuis plus de 20 ans, le financement de la protection sociale est en crise dans notre pays. Créée en 1990, la CSG (Contribution sociale généralisée) ne parvient pas à financer la croissance normale des besoins de sécurité sociale.

Sous le compte du bon sens, nombre de parlementaires et d'économistes prônent la **fusion de la contribution sociale généralisée (CSG) et de l'impôt sur le revenu**. Simplicité pour le contribuable, efficacité du prélèvement opéré en retenue à la source par l'employeur... ce nouvel impôt sur le revenu passerait de 3 % à 9 % du PIB. En 2010, l'impôt sur le revenu représente 52 milliards d'euros et la CSG 94 milliards. Il serait alors proche de ce que rapporte l'impôt sur le revenu des pays comparables au nôtre. Pourtant, cette logique libérale à l'anglo-saxonne n'est pas, selon nous, de nature à régler les problèmes de financement de la Sécurité sociale, bien au contraire.

QU'EST-CE QU'UNE COTISATION SOCIALE ?

La conception originelle de la sécurité sociale était fondée sur la mutualisation des risques entre salariés, impliquant la solidarité entre générations. Au fil des réformes, les solidarités collectives de l'assurance sociale ont reculé laissant la place à l'individualisation et au marché.

Pour la CGT, le travail ouvre des droits aux salariés et notamment le droit à des prestations sociales financées par ses cotisations. On parle alors de salaire socialisé puisque la cotisation est un versement au pot

commun d'une partie de la valeur ajoutée créée par le travail des salariés. D'où notre revendication d'un « *nouveau statut du travail salarié* » qui rémunère la qualification d'une personne et non un poste de travail.

Les cotisations sociales (salariales et patronales) sont obligatoirement affectées à la protection sociale. Ce n'est pas le cas pour l'impôt sur le revenu qui n'a pas de contrepartie identifiée. Il alimente simplement les recettes de l'État sans être affecté à une dépense en particulier. Enfin, si la CSG est considérée en France comme un impôt, la jurisprudence européenne la reconnaît comme une cotisation. En toute hypothèse, ce n'est pas « *un impôt comme un autre* ».

UN PROJET TECHNOCRATIQUE QUI OUBLIE LES SALAIRES

Pour la CGT, la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu change la nature de la protection sociale. Le financement de la Sécurité sociale ne serait plus alors qu'une ligne comme une autre dans le budget de l'État et pourrait ainsi servir de variable d'ajustement. Cela aurait aussi pour effet de réduire considérablement le rôle et les choix des représentants des salariés, gestionnaires historiques de la sécurité sociale.

La crainte est également forte d'un désengagement des entreprises et de la fuite des plus riches vers les assurances privées. En effet, l'effica-



cité du lobbying patronal et bancaire a largement contribué à la multiplication des niches fiscales de l'impôt sur le revenu réduisant son assiette et son rendement. Dans le cas d'une fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, on peut craindre les mêmes conséquences.

Pour ces raisons, la CGT s'est opposée à la création de la CSG.

UNE CRISE DE LA RECETTE ET NON DE LA DÉPENSE

Un ménage sur deux ne paie pas d'impôt sur le revenu en France.

Cela veut le plus souvent dire que les salaires sont trop faibles même si certains citoyens cherchent à y échapper. En revanche pour la CGT, remettre l'impôt sur le revenu au cœur des prélèvements obligatoires c'est aussi faire payer l'impôt à ceux qui doivent le payer et qui s'en dispensent légalement via les niches fiscales ou illégalement via la fraude et les paradis fiscaux.

Une réforme fiscale d'ensemble est nécessaire. Elle doit taxer fortement le capital improductif. La fiscalité patrimoniale devrait être assise sur une forte progressivité des droits de succession et de donation en relevant notamment sur les abattements de la loi Tepa. L'Impôt sur le fortune (ISF) devrait être débarrassé de ses niches fiscales.

Aujourd'hui, seuls 20 % des revenus financiers sont intégrés à l'impôt progressif. De ce fait, la totalité des revenus financiers doit être intégrée à l'impôt sur le revenu, lui-même recomposé autour d'une dizaine de tranches.

Concernant la CSG, une partie des revenus financiers échappe également à toute forme de contribution. L'observation du Conseil des prélèvements obligatoires précise : « *Au total le coût des niches sociales applicables aux entreprises pour l'ensemble des prélèvements sociaux s'élève à plus de 66 milliards d'euros... soit plus de 15 % des recettes des administrations de sécurité sociale en 2010... »⁽¹⁾*

Il convient donc, pour le moins, d'assujettir tous les revenus notamment financiers à la CSG. Mais il faut aussi revenir sur les multiples exonérations de cotisations sociales visant les entreprises ou encore les mesures coûteuses et aberrantes comme l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires de la loi Tepa. ■

(1) - Entreprises et « niches » fiscales et sociales. Des dispositifs dérogatoires nombreux, Conseil des prélèvements obligatoires octobre 2010, page 79.

Quelle fiscalité en Allemagne ?

L'opinion publique est de plus en plus consciente du caractère particulièrement injuste de la législation fiscale qui favorise très clairement les revenus du capital et du patrimoine au détriment des revenus du travail. Le gouvernement prétexte aujourd'hui des nécessités de convergence entre les législations fiscales allemande et française afin de persister dans ses orientations politiques.

Dans un tout autre but, notre fédération est elle aussi persuadée que des convergences sont nécessaires pour réformer et harmoniser les systèmes fiscaux en Europe, afin d'en faire des outils de justice et d'efficacité sociale et économique. Nous avons donc entamé un travail avec nos camarades allemands du DGB. Force est de constater que les analyses et les aspirations des salariés de chaque côté du Rhin sont largement partagées. Voici quelques extraits de leurs revendications : « *Le DGB et ses syndicats membres s'impliquent en faveur d'un impôt sur le revenu progressif, garantissant une imposition en fonction de la capacité contributive de chacun... avec un taux d'imposition des plus hauts revenus nettement plus élevé* ».

« *Imposition des revenus du capital : Le DGB et ses syndicats membres revendentiquent la suppression du prélèvement libératoire... nous demandons à ce que les produits de capitaux soient à nouveau imposés au taux d'imposition sur le revenu personnel* ».

« *Mettre davantage les entreprises à contribution fiscalement : il convient de restreindre la pléthore d'aménagements fiscaux et de niches fiscales...* » Cela doit nous conforter dans nos efforts d'échapper à toute tentation d'isolement national. Car plutôt que d'opposer et de mettre en concurrence les salariés entre eux, il s'agit qu'ils puissent s'unir pour défendre ensemble une autre conception de la société.

**Parution le 24 janvier 2011
Comptez sur l'expertise du
N°1 DES GUIDES FISCAUX**



Disponible en kiosque
ou sur www.librarie-nvo.com

Logement : un droit pour tous !

Dans son dernier rapport sur le mal-logement, la fondation Abbé-Pierre(*) a dressé un bilan dramatique de la situation.

Plus de 10 millions de personnes sont touchées de près ou de loin par la crise du logement

Une personne sur six est touchée par le mal-logement. Bien sur, il y a la pauvreté, celle qui existait avant la crise économique de 2008 et celle consécutive à cette crise avec toujours les mêmes ingrédients : chômage, précarité, salaires modestes, petites retraites. En conséquence, l'aide d'urgence et les dispositifs d'accompagnement sont débordés. Et ce d'autant plus que la hausse des loyers est sans précédent (voir ci-contre). Elle se conjugue à l'absence de mesures nouvelles d'aide et à une moindre efficacité des aides individuelles en place. Pire même, l'aide apportée au logement social diminue !

Le mal-logement est provoqué par des décisions politiques

La contribution directe de l'État au financement du logement social s'effondre entre 2010 et 2011 passant de 630 à 160 millions d'euros ! Dans le même temps, 670 millions d'euros d'exonérations fiscales servent à soutenir l'investissement locatif privé sans aucune contrepartie sociale. C'est la même orientation qui conduit le Gouvernement à refuser d'indexer les loyers de relocation du secteur privé sur l'indice de référence des loyers pour contenir leur envolée. Idem avec la diminution de la part des sommes recueillies par l'épargne du livret A servant réellement au financement de la construc-



Photo : Catherine Gégout

tion de logements sociaux au profit des banques.

D'autres choix sont possibles

En Allemagne, par exemple, les loyers n'ont augmenté que de 5 % entre 2000 et 2010. Leur montant y est très fortement contrôlé limitant ainsi les augmentations possibles.

Les institutions financières semi-publiques (Caisse des dépôts, Crédit foncier...) ont un rôle important à jouer notamment en améliorant le financement du logement social. Ces institutions sont pourtant la cible d'attaque de la part du Gouvernement. De même, des filiales de la Caisse des Dépôts comme Icade ou Adoma (ex-Sonacotra) se désengagent ou réduisent leur activité de logement locatif.

Par ailleurs, la CCRF est démantelée alors qu'elle pourrait être dotée de moyens pour contrôler et limiter les augmentations de loyer. ■

QUELQUES CHIFFRES

3,6 millions de personnes non ou très mal logées

5,1 millions de personnes en situation de réelle fragilité à court ou moyen terme

1,2 million de ménages en attente d'un logement social en 2010, hors demande de mutations

3,4 millions de ménages en situation de précarité énergétique

AUGMENTATION DES LOYERS ENTRE 2001 ET 2010 :

+95 % en France

+5 % en Allemagne

58 % de propriétaires en France

(*) Disponible sur leur site : www.fondation-abbe-pierre.fr

Retraites complémentaires Ca ne s'arrange pas !

Les retraites complémentaires Arrco (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et Agirc (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) représentent de 30 à 70 % du total de la pension pour les salariés du privé, mais également tous ceux qui, fonctionnaires ou ressortissants des régimes spéciaux, ont effectué une partie de leur carrière dans le privé. Ces « *polypensionnés* », sont très nombreux chez les fonctionnaires. Ils sont un tiers des agents de l'État, deux tiers de la territoriale et de l'hospitalière. Une partie de leur retraite relèvera donc de ces régimes complémentaires.

Les négociations entre les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales sur les régimes de retraite se sont ouvertes le 25 novembre 2010. Se refusant obstinément à une augmentation pourtant indispensable des ressources, le Medef veut imposer un scénario porteur de nouvelles baisses des pensions servies par les régimes complémentaires.

C'est donc sans surprise, que le projet patronal porte la marque de nouveaux reculs sociaux en occultant délibérément la question pourtant centrale des ressources.

Dans le projet d'accord proposé, tous les salariés seraient affectés par une baisse de leurs droits, mais les cadres encore davantage, au prétexte de faire converger l'ARRCO et l'AGIRC. C'est donc une baisse de pouvoir d'achat qui serait au programme avec à la clé les prémisses d'une disparition de l'AGIRC et dans le même mouvement une remise en cause du statut de cadre.

Les propositions de la CGT se situent naturellement aux antipodes des intentions patronales. Nous considérons qu'il est possible de financer les régimes complémentaires afin de garantir à chacun un niveau de vie équivalent à celui du temps de l'activité. La CGT revendique :

- la pérennisation du droit à une retraite sans abattement avant 65 ans.
- L'évolution de la valeur du point et du prix d'acquisition sur la base de

l'évolution du salaire moyen.

- Une augmentation des ressources par une augmentation des cotisations associée à l'élargissement de l'assiette (prise en compte de l'intéressement, de la participation...) ce qui permettrait de dégager plusieurs milliards de ressources supplémentaires.
- Une amélioration des droits familiaux et conjugaux. ■

Pénibilité

La CGT a réaffirmé son opposition à l'approche médicale confirmée par les projets de décrets et a fait cinq remarques d'ordre général. Les projets de décrets :

- ne prennent pas en compte l'espérance de vie ;
- instaurent une différence de traitement selon les régions ;
- ne prévoient pas de voie de recours ;
- sont sur une démarche individuelle imposant un parcours du combattant pour les salariés concernés ;
- prévoient une durée d'exposition excessive de 17 ans pour le salarié ayant un taux d'incapacité compris entre 10 et 20 %.

Pour la CGT, un dispositif de reconnaissance de la pénibilité doit permettre aux salariés concernés de bénéficier d'une retraite d'une durée équivalente aux autres salariés en pleine santé. Le départ anticipé doit être proportionnel à la durée d'exposition. La CGT propose une **journée de mobilisation le 28 avril** pour une véritable reconnaissance de la pénibilité.

SYSTEME D'ARRET
D'URGENCE



Perte d'autonomie

Entretien avec Hélène Salaun, membre de l'Union confédérale des retraités CGT et de notre Union fédérale des retraités, et Pierre-Yves Chanu, vice-président de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale.

DÉPENDANCE OU PERTE D'AUTONOMIE ?

Hélène Salaun. L'utilisation de l'un ou l'autre terme n'est pas neutre. Tout être humain est soumis au risque de la maladie, à la perte partielle ou importante de son autonomie et ce quel que soit son âge.

Le terme « *dépendance* » n'est utilisé que pour la population âgée. Il renvoie à une approche exclusivement bio-médicale de la vieillesse alors qu'elle est d'abord un fait social.

L'allongement de la vie est une réalité que le gouvernement veut utiliser en arguant de son pré-supposé coût économique, pour pousser plus loin sa frénésie ultra-libérale de démantèlement des solidarités nationales.

La CGT est, bien évidemment, dans une toute autre logique. Elle s'oppose à cette stigmatisation de la population âgée. Pour nous, que les hommes et les femmes soient plus nombreux à vivre plus longtemps est un progrès social et pas une calamité. La vieillesse n'est ni une maladie ni un handicap, c'est une étape de la vie. La CGT revendique donc un droit à compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge de la personne dont la situation le justifie.

VERS UNE NOUVELLE BRANCHE DE LA SÉCU ?

Hélène Salaun. L'utilisation des termes « *5e risque* » dans les différents projets en débat mais pour des objectifs opposés, entraîne beaucoup de confusions y compris dans nos rangs.

Bien que la Sécurité Sociale utilise le terme de « *risque* » pour désigner ses interventions, pour clarifier ses propositions et éviter tout ambiguïté, la



CGT choisit de parler d'un nouveau « *droit* » qui viendrait compléter ceux existant dans la branche « *Maladie* » de la Sécurité Sociale.

Si on peut considérer que la perte d'autonomie ne relève pas directement de la « *maladie* », en revanche, elle relève bien de la santé. La compenser fait partie de nouveaux besoins qui s'intègrent totalement et logiquement dans les principes fondateurs de la Sécurité sociale : « *faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort* ». ■

LA RÉPONSE AUX BESOINS VA COÛTER TRÈS CHER ?

Pierre-Yves Chanu. Actuellement, les financements publics au titre de la perte d'autonomie (qui sont pris en charge principalement par l'assurance maladie et dans une moindre mesure par les départements qui financent l'APA – aide personnalisée à l'autonomie –) représente un peu moins de 25 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB en 2010.

Les besoins de financement sont loin d'être aussi gigantesques qu'on veut nous le faire croire. On essaye surtout de nous convaincre de l'inéluctabilité d'une prise en charge de ce droit par les assurances privées. Ainsi, un doublement du financement public d'ici 2025 (ce qui correspond à peu près aux chiffres qui circulent, mais est au-dessus des estimations des études les plus sérieuses comme le rapport Gisserot de 2007) représenterait moins d'un point de PIB !

En même temps, il y a des besoins criants qui sont insatisfaits. Ainsi, le coût moyen de l'hébergement en maison de retraite est d'environ 1 500 € par mois, quand la retraite moyenne est de 1 200 €.

Pour la CGT, il est parfaitement possible de concrétiser ce droit à l'autonomie sans recourir aux financements privés. L'essentiel de ces financements devrait être apporté dans le cadre de la Sécurité sociale, ce qui pose à nouveau la question de la réforme de son financement. ■

Négociation non-titulaires

Un protocole d'accord lourd d'engagement ?

LSecrétariat d'État chargé de la Fonction publique a officiellement transmis à l'ensemble des syndicats la version définitive du protocole d'accord sur les agents non-titulaire de l'État. Durant la période de négociation, la démarche de la CGT a été de :

- réaffirmer la règle d'occupation des emplois permanents de la Fonction publique par les titulaires ;
- obtenir un encadrement des conditions de recours au contrat, et des mesures de contrôle et de sanction afin que le nombre de recrutement de contractuels baisse et que les abus (renouvellements permanents,...) ne soient plus possibles ;
- obtenir un plan de titularisation pour les contractuels satisfaisant des besoins permanents ;
- obtenir des améliorations des droits des contractuels, dans ce cadre statutaire réaffirmé.

LES GRANDES LIGNES DU PROTOCOLE D'ACCORD ?

Un plan de titularisation serait mis en place.

- Il s'adresserait aux agents en poste, et pas aux futurs recrutés.
- Le dispositif de titularisation serait ouvert pendant 4 ans, non seulement aux CDI mais aussi aux CDD.
- Les épreuves, concours spécifiques, examens professionnels, recrutements sur titre ou directs, auraient pour objectif de vérifier l'aptitude des non titulaires.

Le nombre de postes ouverts au terme du dispositif spécifique devrait correspondre au nombre d'ayants droit.

Les conditions de recours au contrat seraient encadrées.

- Les recrutements de catégories A sur des besoins permanents seraient confirmés, mais abandonnés pour les catégories B et C.
- Les contractuels recrutés sur des besoins très spécifiques, sans corps ou cadres d'emploi existant, pourraient l'être directement en CDI.
- Des contrats types seraient élaborés
- Le rôle de contrôle des Comités techniques ou d'établissements est renforcé.

Pour la CGT, ce dispositif pourrait permettre d'éviter les abus actuels et de renforcer de manière importante les moyens de contrôle des syndicats.

Les conditions de « gestion » des contractuels seraient améliorées par :

- un travail avec les organisations syndicales pour aboutir à une rémunération plus cohérente ;
- des droits à l'action sociale et à la protection sociale complémentaire

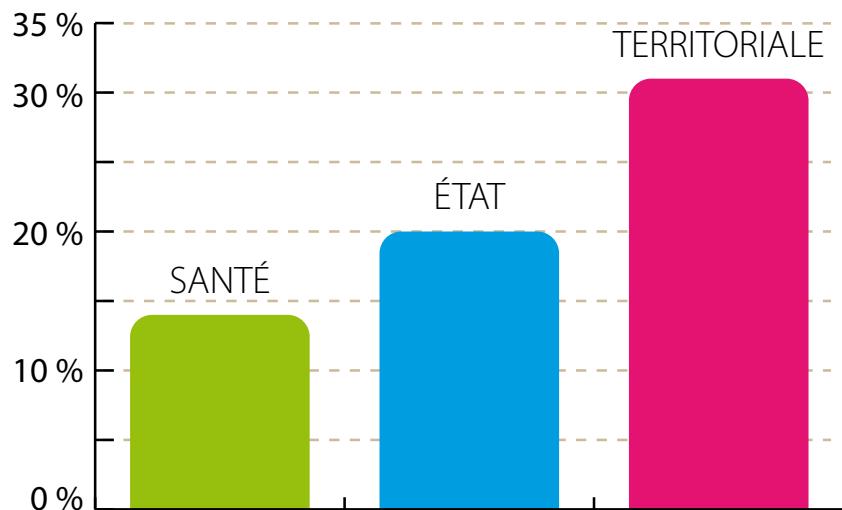
équivalents à ceux des titulaires ;

- un travail sur les congés maladie, les droits familiaux et les autorisations d'absence ;

- une amélioration des conditions de versement de l'indemnisation chômage en lien avec Pôle emploi ;
- un droit à la formation conforté ;
- la mise en place d'une mission sur le financement d'une indemnité de fin de contrat pour les CDD.

Pour la CGT, nombre de points de ce protocole restent insuffisants. Mais la négociation, portée par l'unité syndicale et les nombreuses luttes récentes des non-titulaires, pourrait marquer de réelles avancées contre les logiques de démantèlement et de mise en cause des droits et garanties de tous les agents publics. Étant entendu que la vigilance s'imposera lors de la transposition législative de cet accord s'il devait être signé par les organisations syndicales de fonctionnaires. Ce qui n'est pas le cas au moment où est rédigé cet article. ■

Taux d'**agents non-titulaire** de la fonction publique





Insee : personnels enquêteurs

La ministre Christine Lagarde avait annoncé fin 2009 sa volonté d'en finir avec le vacataariat et la précarité des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee. Cela s'est traduit début 2010 par le lancement d'un groupe de travail pour cadrer les « conditions d'emploi » de ces personnels censés être contractualisés et donc gagner des droits sociaux. Or depuis le début de ce travail, en partie technique pour déterminer les conditions de passage du travail à la pige à un travail mensualisé, la question des moyens n'est pas réglée. Le gain en droits sociaux (passage à des cotisations sociales sur la totalité de la rémunération, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, prise en compte de l'ancienneté...) nécessite des moyens supplémentaires, sinon les enquêteurs verrraient leur salaire net... diminuer !

Les enquêteurs de l'insee et leurs organisations syndicales nationales et fédérales ont écrit au Ministère.

Dans cette lettre adressée au secrétaire général de Bercy, les syndicats nationaux de l'Insee CGT, CFDT, FO, SUD et leurs fédérations ont ensemble réaffirmé leur exigence de

voir reconnu le travail et les qualifications des enquêtrices et enquêteurs dans un réel cadre statutaire. En effet ces agents non titulaire n'ont qu'un « non-statut » de vacataires payés à l'enquête.

Le groupe de travail interne réunissant les représentants des agents, leurs organisations syndicales, la direction de l'Insee et le ministère se heurte à deux questions fondamentales qui menacent de bloquer la concertation en cours. Il s'agit, d'une part, de la question de la rémunération et sa prise en compte dans les cotisations sociales et de la question des reclassements d'autre part. Les revendications portent notamment sur :

- une grille salariale basée sur une grille de titulaires,
- une quotité de travail en lien avec la réalité du travail accompli,
- pas de perte salariale et une prise en compte de tous les frais de déplacements.

Depuis de nombreuses années, les agents enquêteurs de l'Insee mènent un combat pour des droits reconnus et durables. Cela passe aujourd'hui par des réponses aux revendications légitimes de ces personnels. ■

Reclassement des cadres A

En 2007, les agents de catégorie B promus en catégorie A ont vu les conditions de reprise de leur ancienneté de carrière améliorée.

En revanche, rien n'a été fait pour que les agents devenus cadres A antérieurement à 2007 ne soient pas lésés par cette nouvelle situation. Ces derniers voient nombreux de cadres promus après eux être reclassés à un échelon supérieur au leur. Les conséquences sont lourdes puisqu'ils se retrouvent désavantagés en terme de carrière, d'avancement, de mutation...

L'ensemble des organisations syndicales est intervenu à de multiples reprises pour qu'un système de « rattrapage » soit mis en place afin de limiter la pénalisation des personnels désavantagés par ces mesures.

À la DGFIP, un « collectif des agents lésés » a été créé. Suite à son intervention, le Médiateur de la République a répondu que « la situation créée pour les personnels promus de la catégorie B à la catégorie A avant le 1er janvier 2007, par le décret n°006-1827, n'est donc pas équitable et doit pouvoir être corrigée par la mise en oeuvre de mesures transitoires ». Rien n'a évolué pour l'instant.

Dans l'unité, les syndicats de fonctionnaires ont donc une nouvelle fois interpellé les ministres et le Directeur générale de l'administration de la Fonction publique afin de satisfaire aux revendications portées et ainsi résoudre cette situation.

Action sociale à Bercy Où en est-on ?

En s'appuyant sur la mobilisation des agents des Finances, actifs et retraités, les organisations syndicales ont engagé la bataille sur les budgets de l'action sociale ministérielle. Cela a permis de stabiliser le volume des prestations même si ce n'est pas suffisant.

Un nouveau processus de discussion sera engagé sur les perspectives budgétaires 2012, de nombreuses questions restant en suspend comme :

- l'avenir de la Masse des Douanes,
- la dépendance,
- l'accès aux prestations des personnels impactés par la Réate,
- le renouvellement de la convention avec le Ministère de l'environnement et du développement durable,
- la prise en compte des revendications des retraités (prestations, droit d'intervention dans les CDAS et le CNAS).

Mais plutôt que d'apporter des réponses et sous prétexte de « *réallocation des moyens* », l'administration s'attaque au fonctionnement des délégations. En effet, le dernier groupe de travail avait à l'ordre du jour : l'évolution des fonctions supports des délégations départementales de l'action sociale et le prêt en faveur des parents dont les enfants poursuivent des études en dehors du domicile familial (ancienne revendication la CGT).

Ce projet de réorganisation a fait l'objet de discussions avec des délégués lors d'un séminaire et de groupes de travail. Plusieurs d'entre eux ont contactés notre fédération pour nous faire part de leurs désaccords.

C'est pourquoi, dans l'unité syndicale, nous avons dénoncé cette destruction du réseau des délégations

départementales qui, sous prétexte du passage à Chorus, pourrait les vider de leurs missions et de leurs moyens. En effet, la mise en place des plateformes régionales pourrait aboutir à un transfert de tâches vers un chef de support ce qui limiterait les travaux des délégations à la gestion du BIL (budget d'initiative locale), à l'ani-

mation des CDAS et l'information des agents. La CGT, comme toutes les organisations syndicales, estime que ce projet est inacceptable. Pour nous, il est impératif de préserver la proximité avec les agents.

Une nouvelle rencontre avec la sous-direction est prévue le 28 avril prochain sur ce sujet. À suivre... ■



Restauration bio

À la Banque de France, les comités d'établissements gèrent en gestion directe ou concédée les restaurants d'entreprise. La CGT, pour ce qui la concerne, gère elle-même les restaurants. En Midi-Pyrénées, elle a conclu une convention avec un groupement d'agriculteurs bio (GAB 65) pour le restaurant de Toulouse, convention qui permet de réaliser 20 % de repas bio issus de l'agriculture locale. Cet engagement, pris en ligne directe avec le Grenelle de l'Environnement, a permis au CE d'obtenir le budget et les effectifs en conséquence.

Au niveau ministériel, la mise à disposition de produits BIO dans les restaurants parisiens sera effective à compter du 1er avril. L'administration a décidé que la moitié du surcoût serait supportée par les agents et l'autre moitié par l'association AGRAF. Nous considérons, avec les autres organisations syndicales, que l'employeur doit supporter les surcoûts occasionnés.

Notre avenir c'est la jeunesse !

Nous savons tous que la jeunesse est notre avenir. Son rôle dans la nécessaire transformation de notre société est évidemment crucial. L'enjeu du syndicalisme est de s'adresser aux jeunes afin de répondre à leurs aspirations mais surtout de les intégrer d'avantage à la vie syndicale et cela à tous les échelons de notre organisation. Dans notre champ professionnel, les destructions d'emplois ont eu pour conséquence un assèchement des recrutements et un vieillissement de la population salariée.

Dans les ministères de Bercy, la moyenne d'âge est de 47 ans, 45 % des agents ont plus de 50 ans (augmentation de 5 % en 4 ans), et les moins de 35 ans représentent à peine 13 % (baisse de presque 3 % en 4 ans).

Cela pose un double défi à notre organisation :

- Le premier, en terme de renouvellement des militants syndicaux ; en effet, pour continuer à porter avec force et enthousiasme ses revendica-

tions la CGT a besoin de l'apport de nouveaux adhérents.

- Le second, en terme de prise en compte d'un certain nombre de spécificités à ces nouveaux salariés. Ils sont très souvent surdiplomés, et donc sous-payés au regard de leurs qualifications, commencent une activité professionnelle très tardivement, sont très fréquemment contraint à une mobilité géographique très importante et connaissent des difficultés extrêmes à se loger décemment pour ne citer ici que quelques exemples.

C'est dans ce but que notre dernier congrès fédéral a décidé de se doter d'un collectif jeunes. Il n'est pas question d'en faire un espace clos réservé à nos jeunes syndiqués, mais un espace de travail ouvert à tous les militants désirant favoriser la pleine implication des jeunes salariés de notre champ professionnel dans la vie de toute la CGT aux Finances. En partenariat étroit entre la Fédération et ses syndicats, cela devra se traduire par une intensification du

travail à destination des écoles professionnelles, par des offres de formation ou encore par des campagnes de communication spécifiques.

L'ambition de la jeunesse est forte de se libérer d'une société individualiste et mercantile ne respectant ni les êtres humains ni leur environnement. Tout comme leur volonté d'être acteurs de leur avenir. Ils ont toute leur place dans notre organisation, mais chaque génération mène le syndicalisme de son temps, il faut juste lui en donner les moyens. ■

Jeunes syndiqués et syndicalisme

Le Colloque CGT – FSU intitulé «*jeunes syndiqués et syndicalisme*» qui s'est tenu à Paris, le 9 février dernier a été riche d'enseignements et cela au moins à double titre.

Tout d'abord, il a permis d'échanger, avec l'expertise d'universitaires, sur les problématiques spécifiques rencontrées par la jeunesse et le rapport de celle-ci au syndicalisme mais aussi de traiter de la question de la place «*laissée*» par les organisations syndicales aux plus jeunes militants.

Dans un second temps, cet espace de travail en commun entre deux organisations syndicales a pu répondre à la critique formulée par un bon nombre de salariés, et en particulier par une partie de la jeunesse, qui regrettent l'émettement du mouvement syndical français et qui voient dans le rassemblement de celui-ci le gage des victoires de demain.



Élections professionnelles à Bercy

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Notre fédération des finances s'est depuis longtemps inscrite dans la démarche revendicative de toute la CGT pour l'instauration d'une véritable démocratie sociale. Il faut dépasser le paritarisme dévoyé et inopérant, se limitant à la seule consultation formelle des représentants des personnels. Enfin nos récentes orientations de Congrès appellent à une participation directe des personnels, à la nécessité de réactiver des lieux de paroles collectifs sur le lieu de travail avec de nouveaux droits et des moyens d'intervention renforcés pour les instances représentatives.

Dans les ministères économiques et financiers, les prochaines élections professionnelles vont être marquées par de profonds changements qui découlent de la transposition législative et réglementaire des accords de Bercy. La représentativité des organisations syndicales découle maintenant des résultats des élections directes en Comités Techniques (CT) sur listes à un seul tour.

Sont électeurs aux CT, l'ensemble des agents titulaires et non titulaires

relevant du champ de compétence du CT (service, établissement, administration, ministère...)

Les Comités techniques ne sont plus des instances paritaires et voient leurs compétences élargies.

Le caractère formaliste de l'avis de la « *parité* » administrative certes disparaît, mais pour autant le CT reste un organe purement consultatif dont l'avis reste formel. En cas de rejet unanime des représentants du personnel sur un texte, l'administration devra organiser une nouvelle consultation du CT.

La vraie avancée consiste à généraliser le pouvoir de négociations à partir de la représentativité dans les CT et surtout d'introduire deux principes fondamentaux pour la CGT :

- Celui de l'accord majoritaire. Un accord sera considéré comme valide dès lors qu'il sera signé par des organisations syndicales qui représentent une majorité des salariés.
- Celui dit de « *hiérarchie des normes* ». Ainsi, la déclinaison d'un accord signé à un niveau « *supérieur* » (exemple : du niveau ministériel au niveau directionnel) ne peut

apporter que des améliorations. Ces élections sont donc particulièrement importantes dès lors que nous saurons, lors de la campagne électorale qui s'annonce et au-delà dans le cadre de la construction des rapports de forces indispensables, donner tous leur sens aux accords dits « *de Bercy* » pour une rénovation des relations sociales dans la Fonction publique. D'ores et déjà, la fédération des Finances CGT appelle ses militants et l'ensemble de ses syndiqués à prendre toute leur part dans la campagne électorale qui doit permettre à la CGT de conforter sa place de première organisation syndicale au niveau ministériel. Soulignons ici que, **pour la première fois, les agents des Finances seront appelés à voter directement pour des listes de candidats qui les représenteront au Comité technique ministériel.** ■



Calendrier

1ER TRIMESTRE :
concertation avec les
Fédérations syndicales

15 AVRIL :
publication des textes relatifs
à l'organisation des élections

8 SEPTEMBRE :
dépôt des candidatures

30 SEPTEMBRE :
affichage des listes électorales

6 OCTOBRE :
envoi matériel de vote

20 OCTOBRE :
jour du scrutin

Élections Banque de France La CGT poursuit sa progression

Ces élections ont été marquées par l'enjeu de la nouvelle loi sur la représentativité. La campagne électorale s'est portée principalement sur cet enjeu crucial pour 6 syndicats sur 8 (CFDT, CFTC, CGC, FO, UNSA, SYNDICAM – syndicat de l'ex Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles) et sur les problématiques de gestion des fonds sociaux et de gestion du patrimoine social (centre de vacances, plateaux sportifs, restaurants d'entreprise) soumis à la très forte baisse des dotations budgétaires.

Contrairement aux pratiques des administrations de Bercy, les fonds sociaux versés par la Banque de France sont gérés directement par les organisations syndicales.

On observe une nouvelle fois une très forte participation du personnel (+ 76,7 %) et donc un soutien marqué aux organisations syndicales. Les premiers résultats confirment le

paysage syndical. Le SNABF Solidaires malgré son alliance avec FO, garde sa première place à la Banque de France, mais perd du terrain avec 27,8 % des voix contre 35,1 % en 2007. Il perd donc son objectif d'atteindre 30 % des voix pour signer seul des accords.

La CGT ne cesse de progresser passant de moins de 10 % en 1995 à 26,1 % et confirme sa place de seconde organisation à la Banque de France. Elle est en capacité de continuer à gérer quatre comités d'établissements (l'imprimerie de Chamalières, la papeterie de Vic le Comte, les régions de Bretagne et de Midi-Pyrénées) et peut conquérir un à deux autres CE.

À noter également que la CFDT et l'UNSA avec moins de 10 % des suffrages ne sont plus représentatives. Les élus des 28 comités d'établissements vont élire, avant le 4 avril, leur(e) secrétaire, leur trésorier(e)

puis ils éliront leur délégué au Comité central d'entreprise composé de vingt titulaires et de vingt suppléants. La CGT peut espérer obtenir 6 à 7 élus sur 20 titulaires.

À l'heure où sont écrites ses lignes, le résultat définitif n'est pas encore connu. La Fédération félicite les militants et syndiqués pour leur implication dans la réussite de ces élections. ■

Élections à la Monnaie de Paris

Les élections, à la Monnaie de Paris, pour le renouvellement des élus du CE et des délégués du personnel se sont déroulées le 11 février 2011.

Pour le comité d'entreprise, l'UGICT-CGT Monnaie de Paris, remporte le siège du 2e collège (agents de maîtrise) avec 69,25 % des voix, devançant FO (17,30 %) et la CFDT (13,45 %).

Cette élection marque une progression de 4 % ; l'UGICT-CGT terminant en tête sur les 2 établissements (Paris et Pessac).

Pour la 1ère fois, l'UGICT-CGT présentait une liste pour le 3e collège (cadres). Celle-ci obtient 38,36 %, ratant la victoire de 7 voix mais terminant en tête à Paris. Les élections des délégués du personnel avaient pour enjeu : 4 sièges (2 pour PARIS et 2 pour PESSION). L'UGICT-CGT en obtient 3 ! Cela, face à une liste commune FO-CFDT...





La CGT et L'Avenir social lancent un appel urgent à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents, des salariés envers le peuple japonais, victime d'un terrible tremblement de terre suivi d'un tsunami entraînant un accident nucléaire majeur. Les pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures et d'activités économiques ont déjà des conséquences dramatiques pour ce pays. Face à cette tragédie, le peuple japonais a besoin d'une solidarité à la hauteur des besoins immédiats. L'Avenir Social et la CGT, organiseront la redistribution des fonds collectés en fonction des besoins définis et en coopération avec les organisations syndicales japonaises.

NOUS COMPTONS SUR UNE RÉACTION RAPIDE ET MASSIVE À CET APPEL À LA SOLIDARITÉ.

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :
« L'Avenir social – solidarité Japon »
263, rue de Paris – case 419
93514 Montreuil CEDEX

75% DE VOTRE DON SONT DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS, UN REÇU VOUS SERA ADRESSÉ.